



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

Le 01 décembre

Le Conseil de la Communauté de Communes Fier et Usse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Lovagny, à 19h00 sous la présidence de M. Henri CARELLI.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 25 novembre 2022

Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 28 - votants 32.

Présents :

Pierre AGERON, Yolande BAUDIN, Carole BERNIGAUD, Thomas BIELOKOPYTOFF, Christian BOCQUET, Elisabeth BOIVIN, Dominique BOUVET, Henri CARELLI, Jacqueline CECCON, Jean-Pierre CHAMBARD, Roger DALLEVET, François DAVIET, Elodie DONDIN, Fabienne DREME, Luc DUBOIS, Yves GUILLOTTE, Christophe GUITTON, Philippe LANGANNE, Sylvie LE ROUX, Cécile LOUP FOREST, Christiane MICHEL, Séverine MUGNIER, Roland NEYROUD, Michel PASSETEMPS, Henri PERRIN, Maly SBAFFO, Yvan SONNERAT, Brigitte TERRIER

Procurations :

Karine FALCONNAT à Fabienne DREME
Rocco COLELLA à Séverine MUGNIER
Sophie FORNUTO à Luc DUBOIS
Virginie FRANCOIS à Thomas BIELOKOPYTOFF

Excusés :

Secrétaire de séance : Jean-Pierre CHAMBARD

N° 2022-117 : Fixation des tarifs des transports scolaires pour l'année 2023-2024

Madame Maly SBAFFO, Vice-Présidente en charge des services à la personne, rapporteur

Vu les travaux de la commission finances réunie en date du 24 novembre 2022,

La CCFU est autorité organisatrice de second rang (AO2) en matière de transports scolaires. A ce titre, elle organise le transport scolaire des élèves du primaire et du secondaire.

Chaque année, la CCFU est appelée à se prononcer sur les tarifs appliqués aux transports scolaires. Il convient donc de fixer pour l'année scolaire 2023-2024 les tarifs pour le transport scolaire des élèves du primaire des Communes de Choisy et Sillingy et pour les élèves du secondaire de l'ensemble du Territoire.

Il est proposé de maintenir les mêmes tarifs que l'année dernière, comme détaillé ci-après :

	Tarifs 2020/2021	Tarifs 2021/2022	Tarifs 2022/2023	Tarifs 2023/2024
Tarifs primaires				
Tarif 1 ^{er} enfant	135.00 €	135.00 €	135.00 €	135.00 €
Tarif 2 ^{ème} enfant	135.00 €	135.00 €	135.00 €	135.00 €
Tarif 3 ^{ème} enfant	135.00 €	135.00 €	135.00 €	135.00 €
Tarif carte achetée après le 1 ^{er} février	50% du tarif appliqué			
Tarifs primaires avec pénalités de retard				
Tarif 1 ^{er} enfant	210.00 €	210.00 €	210.00 €	210.00 €
Tarif 2 ^{ème} enfant	210.00 €	210.00 €	210.00 €	210.00 €
Tarif 3 ^{ème} enfant	210.00 €	210.00 €	210.00 €	210.00 €
Tarifs secondaires				
Tarif 1 ^{er} enfant	135.00 €	135.00 €	135.00 €	135.00 €
Tarif 2 ^{ème} enfant	135.00 €	135.00 €	135.00 €	135.00 €

Tarif 3 ^{ème} enfant	135.00 €	135.00 €	135.00 €	135.00 €
Tarif carte achetée après le 1 ^{er} février	50% du tarif appliqué			
Tarifs secondaires avec pénalités de retard				
Tarif 1 ^{er} enfant	210.00 €	210.00 €	210.00 €	210.00 €
Tarif 2 ^{ème} enfant	210.00 €	210.00 €	210.00 €	210.00 €
Tarif 3 ^{ème} enfant	210.00 €	210.00 €	210.00 €	210.00 €
Tickets de lignes régulières				
Tarif carnet de 20 tickets	2.00 €	2.00 €	2.00 €	2.00 €
Tarif carte rééditée				
Carte perdue	15.00 €	15.00 €	15.00 €	15.00 €

Il est proposé au conseil communautaire :

- De **fixer** les tarifs des transports scolaires pour l'année scolaire 2023-2024 tels que définis ci-avant.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

**Le Président,
Henri CARELLI**

**Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre CHAMBARD**

